



LES VŒUX DU MAIRE 7 JANVIER 2018

C'est en présence de M. Joël BONNAFFOUX Conseiller Départemental et Président de la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance, de M. le Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers de La Bâtie Neuve, de M. le Chef du Groupement de gendarmerie de Chorges La Bâtie Neuve, de M. l'Abbé Lurançon, de M. Le Directeur de l'école de Montgardin et son adjointe, de MM. les chefs d'entreprise apportant leur concours à la commune, de M. le Directeur de la Coordination Territoriale du Conseil Départemental, que le maire, entouré de son conseil municipal et du personnel communal, a présenté ses vœux pour l'année nouvelle.

« C'est avec beaucoup de plaisir que j'accueille les personnalités, les habitants de la commune et leurs amis qui ont bien voulu répondre à notre invitation afin de partager ensemble ces quelques instants de convivialité et d'amitié pour fêter le commencement de cette nouvelle année qui, nous l'espérons tous, répondra à nos souhaits de paix, de prospérité et de bonne santé.

Comme il est maintenant coutume chaque année de faire le bilan, qui se veut sommaire, mais que vous trouverez certainement trop long, des événements les plus marquants de cette année qui vient de s'écouler. Je vais faire cet exposé le plus brièvement possible en vous demandant humblement de pardonner son côté quelque peu rébarbatif. D'avance je vous en remercie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE.

J'ai placé en tête de ma présentation ce chapitre qui constitue le point le plus important de cette année. Je remercie M. Joël BONNAFFOUX, Conseiller Départemental, et président de cette communauté de communes, de conduire cette entité avec maestria mais avec, et c'est là sa qualité que j'apprécie particulièrement, le souci d'écouter avec compréhension nos problèmes.

Suivant l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 et à compter du 1er janvier 2017 les communes d'Avançon, La Bâtie Neuve, La Bâtie Vieille, Bréziers, Espinasses, Montgardin, Piégut, Rambaud, Remollon, La Rochette, Rochebrune, Rousset, Saint Etienne le Laus, Théus, Valserrès, Venterol, ce sont regroupées en une communauté de communes dénommée Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Cette communauté comporte trois types de compétences :

- 1) des compétences obligatoires ;
- 2) des compétences optionnelles ;
- 3) des compétences facultatives

Vous pourrez trouver le détail de ces trois compétences en consultant le site Internet de la communauté de communes et particulièrement le site de Montgardin qui y est rattaché. Cependant je tiens à préciser que c'est la compétence assainissement figurant dans les compétences optionnelles qui aura dès le 1er janvier 2018 le plus gros impact sur notre gestion.

ASSAINISSEMENT

Dans la perspective de la future prise de compétence "assainissement" au 1er janvier 2018 par la CCSPVA mais aussi à la suite d'une révision conséquente des tarifs de l'entreprise qui assurait jusqu'alors la maintenance de nos stations d'épuration, le conseil municipal a décidé au 1er janvier 2017 d'assurer par ses propres moyens cette maintenance. Celle-ci a donc été réalisée par l'ouvrier communal de la commune. Par contre, en ce qui concerne les prestations à caractère très technique un contrat spécifique a été passé avec la société Véolia. Sa première intervention a été le remplacement de l'armoire électrique sur le poste de relevage de la STEP du Saruchet.

Puisse que j'évoque ici la question de l'eau et de l'assainissement permettez-moi d'apporter quelques éléments explicatifs à l'augmentation de nos tarifs qui est apparue sur la dernière facturation adressée aux consommateurs.

En effet, le 8 novembre 2016 l'Agence de l'Eau nous a indiqué que nos tarifs étaient trop bas et que désormais pour être éligible aux aides relatives à la réalisation de travaux sur nos réseaux d'eau et d'assainissement nos tarifs devaient être supérieurs ou pour le moins égaux à 0,70 € le m³ pour ce qui est de l'eau et à 0,90 € le m³ pour ce qui est de l'assainissement. En outre, les conséquences de cet ajustement de tarifs ont été aggravées par l'entretien des installations et réseaux, l'application d'une TVA de 20 %, qui jusqu'alors ne nous était pas demandée, avec effet rétroactif entraînant un rappel sur trois ans.

Cette augmentation n'a cependant pas suffi à équilibrer ce compte de dépenses car le tableau analytique arrêté au 1er novembre 2017 fait apparaître un déficit de 3365 €.

URBANISME :

Notre commune a connu au mois de septembre 2017 une affaire importante et inattendue. En effet en application de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2017 une consultation du public a eu lieu au sujet d'un projet d'installation d'entreposage

de dépollutions, de démontage et compactage de véhicules hors d'usage dans la ZA du Saruchet. Le site choisi par un « homme d'affaire » particulier étant un terrain vendu au moment de la création de la zone artisanale à un paysagiste, qui en est encore le propriétaire légitime.

Au cours de cette consultation les avis hostiles de la population ont été recueillis. Le conseil municipal a marqué sa vive opposition par une délibération rejetant le projet et demandant au préfet la prise d'un arrêté de refus. Nous espérons tous à ce jour pour la bonne tranquillité et la sauvegarde de ce secteur que cette opposition sera entendue.

EAU

Par délibération du 2 mai 2017, le conseil municipal présentait un dossier pour solliciter une aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour le maillage des réseaux d'eau du Saruchet et de la Plaine. Le plan de financement des travaux était estimé à 48 844 € HT.

Le 14 novembre 2017, l'Agence de l'Eau a décidé de nous attribuer une subvention de 14 653 €. Le conseil municipal a aussitôt informé le président du Conseil Départemental de cette attribution et a chargé le maire de demander un complément de financement pour la réalisation du projet.

Bien entendu ce projet ne pouvait être réalisé avant l'accord des subventions sollicitées. Cependant il sera inscrit au budget 2018 et pourra être lancé dès la réponse du Conseil Départemental.

INTERRUPTION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

Les 11 et 12 décembre derniers de fortes intempéries ont provoqué une turbidité importante des eaux délivrées par le captage du Dévezet. De ce fait, les dispositifs de sécurité mis en place ont interrompu la distribution dans les réseaux de l'ensemble des communes de l'Avance.

Rapidement, nous avons pris les mesures nécessaires pour pallier cette pénurie. Nous avons ainsi distribué dans les secteurs touchés des packs d'eau embouteillée permettant une consommation par personne et par jour de 2 l pour une durée de quatre jours.

Bien entendu, l'information a été distribuée à l'ensemble des personnes concernées. Je tiens à souligner le bon accueil qui a généralement été manifesté aux équipes communales chargées d'assurer cette distribution. Je veux également présenter ici mes profonds remerciements à ces équipes qui ont su réagir avec le plus grand dévouement à ces circonstances particulières.

Fort heureusement le 15 décembre la situation est redevenue normale et les analyses ont confirmé la parfaite potabilité de l'eau distribuée.

ÉCOLE

REPLACEMENT DE MME ABASQ

Mme ABASQ, enseignante à l'école maternelle et au cours préparatoire depuis plus de 15 ans a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Mme MOBUS à la rentrée 2017.

Je tiens à rappeler encore notre satisfaction de la qualité de Madame ABASQ au bénéfice de nos petits pendant ces longues années.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Après consultation des parents et du conseil d'école, le conseil municipal par délibération du 22 juin 2017 a sollicité le directeur académique pour qu'il accepte de modifier à partir de la rentrée 2017 la semaine scolaire sur quatre jours. Cette demande a reçu un avis favorable.

ACQUISITION DE TABLEAUX NUMÉRIQUES

La communauté de communes porte le projet d'équiper les écoles de ses communes membres de tableaux numériques dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Ceci implique cependant la nécessité d'une participation des communes à un fond de concours représentant 20 % des dépenses engagées. Par délibération du 25 septembre 2017 le conseil municipal a accepté la mise en place de ce fond de concours. La commune a commandé deux tableaux représentant pour sa part une prise en charge de 1520 €.

PROJETS DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2018

Le conseil municipal du 19 décembre 2017 a accepté de participer pour la somme de 3312 € aux frais de déplacement occasionnés par les projets d'activités extérieures organisées par l'équipe d'enseignants.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Notre bibliothèque communale, sous l'égide de Christian BOREL a fait l'objet d'un compte rendu officiel auprès du Ministère de la Culture. J'ai plaisir à féliciter et remercier Christian auquel j'associe bien volontiers Lorraine pour son aide, pour l'essor donné à notre bibliothèque qui ne cesse de croître et embellir avec 85 emprunteurs actifs dont 42 enfants.

Je rappelle que l'inscription et les prêts sont gratuits pour tous les usagers.

FORÊT

Au cours du conseil municipal du 29 mars 2017 celui-ci a approuvé le plan de coupe proposée par l'ONF pour un volume présumé réalisable de 602 m³.

Le conseil municipal a insisté sur la nécessité de réparer toute dégradation de chemins ou routes communales aux frais de l'adjudicataire.

PLU

Par délibération du 11/10/17 le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme dont la révision avait été prescrite le 7 avril 2015.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Par délibération du 31 janvier 2017 le conseil municipal a renouvelé le programme d'intervention de l'entreprise Sébastien MANCEAU.

L'entreprise ESTACHY Philippe a assuré par ailleurs le débroussaillage des chemins.

VOIRIE

LE CHEMIN DE LA CONDAMINE :

Les intempéries du mois de mai ont endommagé ce chemin.

Par mesure de réparation provisoire trois camions de terre ont été déposés sur ce chemin. Il est prévu d'inscrire au budget 2018 la mise en place d'un revers d'eau et la réfection de l'entrée de cette voie.

DÉNEIGEMENT

Le déneigement des voiries communales a été reconduit pour les entreprises ANDRÉ et TGSE.

RÉFECTION DU CHEMIN DE LA DRAILLE :

Ce chemin gravement dévasté par un forestier a été entièrement refait au mois d'août 2017 par l'entreprise AMCV sur commande de l'ONF et aux frais du forestier.

VOIE COMMUNALE NUMÉRO 3 :

Le virage situé après la ferme DERBEZ aux Aroncis est coupé par certains utilisateurs qui, pour éviter cette large courbe, quitte volontairement la chaussée et « tirent droit ». Cette pratique a pour effet de déstabiliser la route et provoquera à court terme son effondrement.

Pour pallier ce risque, le conseil municipal du 3 mars 2017 a décidé de faire installer par l'Agence Routière Départementale en amont des

deux virages concernés une glissière de 20 m pour l'un et de 24 m pour l'autre.

Ce projet s'il n'a pas encore pu être réalisé par l'Agence Routière sera repris au mois d'avril 2018.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ROUTIER DE CHORGES :

Ce syndicat a été créé en 1930 afin d'entretenir les voiries communales. Son activité est devenue très réduite par manque de sollicitation des communes membres. En conséquence son Bureau a décidé sa dissolution à effet du 31 décembre 2017.

Je vais maintenant conclure ce long, et trop fastidieux développement de notre activité annuelle en remerciant toute l'équipe d'élus qui m'entourent et qui participent avec conscience et solidarité à notre gouvernance. Celle-ci devient de plus en plus difficile à assumer tant les moyens financiers qui nous sont alloués sont de plus en plus restreints. Je veux associer pleinement dans mes remerciements et ma reconnaissance notre personnel communal qui se dévoue sans faille à la gestion de notre commune.

Enfin, j'espère que cette nouvelle année 2018 nous apportera la satisfaction de nos souhaits les plus chers qui reposent bien entendu sur un retour complet à la sécurité indispensable des Français mais aussi à la reprise de notre réussite sociale et financière. En ce qui concerne chacun d'entre vous, je vous souhaite à tous, tout d'abord une bonne santé, sans quoi rien n'est possible, le bonheur et la joie dans vos familles.

Au seuil de cette nouvelle année, je m'engage avec toute mon équipe, à tenter de répondre au mieux à tous vos besoins.

Bonne année pour tous !!

Merci encore de votre patiente attention et pour vous montrer mon entière gratitude je vous invite à partager ensemble le verre de l'amitié et en bon républicain la "Galette des Rois".

Roger MAMO »

Après l'exposé du Maire, Monsieur Joël BONNAFFOUX, conseiller départemental et président de la Communauté de communes devait s'associer aux vœux du Maire tout en assurant l'Assistance de sa volonté de soutenir

autant qu'il lui sera possible, en tant que Conseiller Départemental et de Président de la communauté de communes, les projets présentés en concertation par la municipalité de Montgardin.